Hésitation entre deux M2

Par **Sophistie**, le **01/08/2016** à **16:57**

Bonjour à tous,

J'ai été prise en M2 carrières judiciaires au Havre et au M2 droit international et européen à Rouen.

Le premier est plutôt orienté préparation de concours où l'on retrouve les matières de droit civil et droit pénal, avec un stage de deux mois en fin d'année.
Le deuxième quant à lui, a ceci de particulier que le premier semestre est consacré à la rédaction d'un mémoire de recherche (possibilité de cumuler avec un stage) et que le deuxième semestre s'effectue à l'étranger dans une université partenaire (Lisbonne pour le coup) avec des cours à la carte en droit international dispensés en Anglais.

J'ai beaucoup de mal à me décider. Le premier à priori est davantage classique et me permettrait sans doute de préparer l'examen d'avocat dans de bonnes conditions, mais la fac de Rouen a une meilleure visibilité que celle du Havre et je ne me ferme pas la porte de continuer vers une thèse...

Je suis preneuse de tout avis bienveillant !

Par **Yn**, le **01/08/2016** à **17:41**

Le M2 carrières judiciaires n'apporte aucune "plus-value" juridique, en ce sens qu'il ne vise pas à l'acquisition de compétences juridiques nouvelles. La logique est "toujours plus du même" : des commentaires, des cas pratique, des notes, etc. Si la formation suivie jusqu'au M1 a été solide, notamment en droit des obligations et en droit pénal, tu risques de t'ennuyer. Surtout, si tu vises le barreau, penser au CRFPA est une chose, mais il faut surtout un M2 reconnu car c'est cette formation qui permet de trouver un emploi et d'accéder aux bons cabinets.

Sur l'autre M2, je ne le connais pas personnellement, mais une chose m'interroge : si le premier semestre est dédié au mémoire, et le seconde s'effectue à l'étranger... quelles sont les nouvelles compétences juridiques construites en droit français ? Généralement, le mémoire est un exercice sur l'année, tu le rédiges conjointement avec les cours et il faut s'organiser en fonction.

Par **Sophistie**, le **01/08/2016** à **18:23**

Cela vous surprendra peut être, j'ai fait un Master 1 en droit social et ai décidé de bifurquer un peu de ma spécialité initiale.

Voici la plaquette du M2 du Havre : http://www.univ-lehavre.fr/fiches-oiseau/AMCJ.pdf
Ainsi que celle du M2 de Rouen : http://droit-eco-gestion.univ-rouen.fr/jsp/saisie/liste_fichiergw.jsp?OBJET=DOCUMENT&CODE=1464706319334&LANGUE=0

S'agissant de votre question, il s'agit à priori exclusivement de cours de l'université partenaire (une dizaine à choisir parmi cette liste http://www.fd.ulisboa.pt/wp-content/uploads/2016/08/CursosIntensivos_2S_1617.pdf), le mémoire devant être rédigé sur la base de lectures données par l'enseignant responsable de la formation.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2016** à **07:53**

Bonjour

[citation] *le mémoire devant être rédigé* ***sur la base de lectures données par l'enseignant*** *responsable de la formation*[/citation]Cela enlève tout l'intérêt du mémoire qui est censé être un travail de recherche. Je trouve que ça fait aussi un peu "prison intellectuelle", le fait de devoir se cantonner à un ensemble de documents imposés. En fait, cela se rapproche d'avantage de la note de synthèse. Je trouve que c'est assez bizarre cette façon de procéder. Après peut-être que c'est la règle, et qu'il n'y a que dans ma fac où les étudiant sont totalement libre dans la rédaction de leur mémoire.

A part ça, je rejoint Yn à propos du M2 de Rouen, même en lisant la plaquette, j'ai du mal à voir " les nouvelles compétences juridiques construites en droit français". Je trouve bizarre qu'une formation ne se compose que d'un Erasmus et d'un mémoire.
Pour le M2 du Havre, je rejoins également Yn, c'est bien pour préparer le CRFPA.

Par **Sophistie**, le **02/08/2016** à **13:21**

Merci pour vos retours.

Vos remarques sont tout à fait justes et j'en suis venue à penser que la formation proposée par Rouen est l'expérimentation d'un enseignant (formation par ailleurs inconnue sur les moteurs de recherche) dont je vais me refuser à être la cobaye.

Celle du Havre au contraire malgré le fait qu'elle ne réinvente pas la roue, correspond à ce que je recherche en cela que l'objectif premier est avant tout le CRFPA en 2017, avant qu'une nouvelle réforme ne décide de transformer cet examen en concours (numerus clausus).

Bien à vous

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2016** à **13:53**

Bonjour

Je pense que vous faites le bon choix, j'ai encore des frissons quand je repense à la plaquette de Rouen

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés